

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Centième session

29 avril 2016

Genève, 9-13 mai 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Information concernant un accident de transport de marchandises dangereuses selon le 1.8.5

Communication du Gouvernement de la France

Résumé de l'accident :

Le 16 novembre 2015, à 15h15, un accident concernant un transport de bouteilles de gaz qui a eu lieu sur l'autoroute A11 près d'Angers a entraîné des conséquences matérielles très importantes. Il n'y a pas eu de victimes du fait de la situation en rase campagne et du faible trafic au moment de l'accident. Cependant, compte tenu de l'étendu des effets constatés, les conséquences sont potentiellement catastrophiques en cas de survenance d'un tel événement en zone urbaine ou de circulation dense.

Résumé de l'événement

Le véhicule impliqué est un véhicule semi-remorque transportant 13331 kg de GPL du No ONU 1965 (32 palettes totalisant 1027 bouteilles en acier ou en matériau composite, de 13 ou 35 kg).

Le 16 novembre 2015, partant à 7h, à vide, le conducteur parcourt 233 km par autoroute pour effectuer un chargement de bouteilles de GPL. L'opération de chargement dure 1 heure. A 11h40, il reprend la route en sens inverse.

Sur le chemin de retour, il effectue 3 pauses sans constater d'anomalie particulière. De l'aire de repos qu'il quitte à 14h40, il parcourt 49 km quand le pneu arrière droit milieu de la semi-remorque éclate à 15h15. Presque aussitôt le pneu prend feu, obligeant le conducteur à immobiliser son véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence à 1 km d'une aire de repos, et à tenter d'éteindre l'incendie avec son extincteur de 6 kg. Le feu diminue mais reprend de façon incontrôlable et s'étend au chargement. Les premières bouteilles explosent à 15h30.

Le sinistre mobilise 45 sapeurs-pompiers qui mettent en place un périmètre de sécurité de 1 km. La phase d'attaque commence le 16 novembre à 15h18 (heure du 1er appel) pour se terminer à 22h00. Suit une phase de sécurisation assurée par les gendarmes (utilisation d'un hélicoptère équipé de caméra thermique, une reconnaissance du site et repérage des bouteilles encore en flamme...).

Le 18 novembre, après évacuation des bouteilles, des débris, et remise en état de la chaussée, la circulation est rétablie à 16h45.

L'autoroute est restée fermée à la circulation durant 49 heures.

Proposition

La cause de l'accident est clairement liée à un problème technique sur le véhicule, aucune erreur humaine n'ayant été constatée.

Les effets sont comparables à ceux qui auraient été provoqués par certaines marchandises de la classe 1. Par ailleurs les feux sur les poids lourds dus à des problèmes de roulements, de freins ... ne sont pas des événements improbables.

Nous proposons que soient examinées différentes pistes afin d'éviter la répétition de tels événements :

- compte tenu des effets comparables à ceux d'un accident de certaines marchandises de la classe 1, il semble logique d'examiner la possibilité de protéger ce type de chargement par des dispositifs adaptés capables de résister à un feu d'essieu de façon analogue à ce qui est prévu pour les véhicules EX/III ;

- une autre piste d'action consiste à examiner la possibilité d'équiper certains véhicules de dispositifs permettant d'avertir le conducteur des surchauffes d'essieux ou de freins.

Annexe 1

Rapport conformément au 1.8.5

1. Mode	
<input type="checkbox"/> Rail Numéro du wagon (facultatif)	<input checked="" type="checkbox"/> Route Numéro d'immatriculation du véhicule (facultatif)
2. Date et lieu de l'événement	
Année: 2015..... Mois: 11..... Jour: 16.....Heure: 15:15.....	
Rail <input type="checkbox"/> Gare <input type="checkbox"/> Gare de triage/gare de formation des trains <input type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement Lieu / Pays: ou <input type="checkbox"/> Pleine voie Désignation de la ligne: Kilomètres:	<u>Route</u> <input type="checkbox"/> Agglomération <input type="checkbox"/> Site du chargement/déchargement/transbordement <input checked="" type="checkbox"/> Route Lieu / Pays: Autoroute A11, entre Angers et Le Mans au niveau de la commune de DURTAL (49)
3. Topographie	
<input type="checkbox"/> Pente/inclinaison <input type="checkbox"/> Tunnel <input type="checkbox"/> Pont/passage inférieur/ sous-terrain <input type="checkbox"/> Carrefour	
4. Conditions météorologiques particulières	
<input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige <input type="checkbox"/> Glace <input type="checkbox"/> Brouillard <input type="checkbox"/> Orage <input type="checkbox"/> Tempête Température: ... °C	
5. Description de l'événement	
<input type="checkbox"/> Déraillement/sortie de route <input type="checkbox"/> Collision <input type="checkbox"/> Renversement/Retournement <input checked="" type="checkbox"/> Feu <input checked="" type="checkbox"/> Explosion <input type="checkbox"/> Perte <input type="checkbox"/> Défectuosité technique Autres détails de l'événement: Lundi 16/11/2015 : le conducteur roule sur l'autoroute A11 en direction du Mans, avec un chargement de bouteilles de GPL. A 15h15, après le péage de Corzé 49, le conducteur entend une explosion, au niveau de l'essieu arrière droit de la semi-remorque et des flammes apparaissent. Le conducteur se gare alors sur la bande d'arrêt d'urgence, en se serrant vers la glissière de sécurité. Il descend du véhicule, prend l'extincteur 6kg qui se trouve à l'extérieur de la cabine, le vide sur la roue en feu. Le feu s'arrête mais reprend aussitôt. Il appelle les pompiers. Le feu se répand très rapidement au niveau des pneus du train arrière de la remorque, puis se propage à la cargaison de bouteilles de GPL. Les premières bouteilles de GPL ont commencé à exploser vers 15h30. L'autoroute est rapidement bloquée dans les 2 sens et ce pendant 2 jours.	

6. Marchandises dangereuses impliquées						
N° ONU ⁽¹⁾	Classe	Groupe d'emballage	Quantité estimée de produits perdus (kg ou l) ⁽²⁾	Moyen de rétention ⁽³⁾	Matériau du moyen de rétention	Type de défaut du moyen de rétention ⁽⁴⁾
1965, hydrocarbure gazeux en mélanges liquéfié, N.S.A	2		13 351 kg	1	Acier et composite	3
⁽¹⁾ Indiquer également le nom technique dans le cas des marchandises dangereuses relevant d'une rubrique collective à laquelle s'applique la disposition spéciale 274.			⁽²⁾ Pour la classe 7, indiquer les valeurs conformément aux critères énoncés sous 1.8.5.3.			
⁽³⁾ Indiquer le numéro approprié 1 Emballage 2 GRV 3 Grand emballage 4 Petit conteneur 5 Wagon 6 Véhicule 7 Wagon-citerne 8 Véhicule-citerne 9 Wagon-batterie 10 Véhicule-batterie 11 Wagon avec citernes amovibles 12 Citerne démontable 13 Grand conteneur 14 Conteneur-citerne 15 CGEM 16 Citerne mobile			⁽⁴⁾ Indiquer le numéro approprié 1 Perte 2 Feu 3 Explosion 4 Défaut de structure			
7. Cause de l'événement (si elle ne fait pas de doute)						
<input checked="" type="checkbox"/> Défectuosité technique <input type="checkbox"/> Arrimage non conforme <input type="checkbox"/> Cause d'exploitation (chemins de fer) <input type="checkbox"/> Autres: Echauffement de l'essieu arrière au niveau de la roue.						
8. Conséquences de l'événement						
<u>Dommages corporel lié aux marchandises dangereuses:</u> <input type="checkbox"/> Morts (nombre:) <input type="checkbox"/> Blessés (nombre:) <u>Perte de produit:</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Risque imminent de perte de produit <u>Dommages matériels ou à l'environnement:</u> <input checked="" type="checkbox"/> Montant estimé du dommage ≤ 50 000 Euros <input type="checkbox"/> Montant estimé du dommage > 50 000 Euros <u>Intervention des autorités:</u> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Évacuation des personnes pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses <input checked="" type="checkbox"/> Fermeture des voies de circulation pendant au moins trois heures en raison de la présence des marchandises dangereuses <input type="checkbox"/> Non						

Annexe 2 Photos

